

PERSONNELS MEEM DE LA DGAC INFORMATIONS

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-PROVENCE,
LE 24 JANVIER 2017



HIVER 2017: LES MESURES GLACIALES DU PROTOCOLE

Le protocole est très mauvais pour les personnels MEEM de la DGAC. Il n'y a qu'à constater le peu de communication des syndicats signataires pour en être convaincu. Or, par leur signature, ils avalisent et soutiennent ces mauvais coups. Les personnels ne les remercient pas.

PROTOCOLE 2016: MAUVAIS COUP POUR LES PERSONNELS DU MEEM

L'USAC-CGT revendique des mesures équilibrées entre chaque corps et chaque statut, quelles que soient les origines professionnelles des agents, en mettant l'accent sur les personnels à statut MEEM, oubliés par la DGAC et les autres syndicats. Pire, les signataires de ce protocole (FO, CFDT, UNSA) créent avec cet accord (non signé par l'USAC-CGT) de nouveaux obstacles à la reconnaissance de ces agents : ITPE, TSDD, œuvrant pour le compte de la DGAC.

Exemple : la mise en place d'épreuves aéronautiques pour pouvoir prétendre à un détachement dans les corps IEEAC et TSEEAC : proposition FO (SNICAC) que

l'administration s'est empressée d'inscrire au protocole.

Initialement, la demande de ce syndicat était l'ouverture aux ITPE de l'examen professionnel (voir le tract de revendication initiale) IEEAC. Mais face au refus de la Fonction publique (DGAFP), la DGAC a inscrit la mise en place d'une épreuve professionnelle en l'élargissant aux TSDD et Attachés.

Le refus de la DGAFP est logique, la finalité d'un concours professionnel étant la promotion sociale, et non l'accès à un corps technique de catégorie identique. **Sinon, c'est le détachement qu'il faut pratiquer.**

ÉTAT D'AVANCEMENT DE CETTE MESURE ?

La première réunion du GT protocolaire n°1 « mise en place d'épreuves aéronautiques définissant les modalités des épreuves aéronautiques pour l'accès des personnels du MEEM (ITPE et TSDD) et des attachés aux détachements dans les corps de TSEEAC et IEEAC » s'est tenue courant décembre avec les syndicats signataires.

À l'issue de cette réunion, le syndicat FO du SNIA a, de façon très surprenante, dénoncé la mise en place de cette épreuve et de ses modalités. Mais cette branche de FO là ne

sait peut-être pas que la mesure a été demandée par...un autre, le SNICA-FO. Ils sont les plus mal placés pour revenir sur une mesure qu'ils ont signée dans le protocole, ce que l'Administration n'a pas manqué de leur rappeler. Quelle cacophonie ! Ce serait risible si ce n'était au détriment des personnels du MEEM que ce syndicat prétend défendre.

Au final, ce sont principalement les TSDD et les ITPE n'occupant pas un poste à recouvrement qui sont principalement les laissés pour compte.

RAPPEL DES AVANCÉES OBTENUES PAR L'USAC-CGT POUR LE DETACHEMENT

Le travail revendicatif de l'USAC-CGT a permis à 21 TSDD et 15 ITPE de bénéficier d'un détachement dans les

corps TSEEAC et IEEAC. C'est très insuffisant mais c'est une avancée concrète.



Or, il apparaît désormais clairement que l'Administration, soutenue par le positionnement des organisations syndicales corporatistes, veut mettre fin au processus de détachement, mesure gagnée par l'USAC-CGT il y a 5 ans. De plus, un grand nombre d'agents sont

écartés au motif que leur activité est non éligible à un poste à recouvrement avec un corps DGAC. Affligeant car ils travaillent tous pour la DGAC et leur métier est dans le répertoire des métiers de la DGAC ! Beaucoup de ces agents sont considérés comme du personnel **LOW COST**.

LES AUTRES MESURES MINIMALISTES DE CE PROTOCOLE

Mesure positive de ce protocole obtenue par l'USAC-CGT bien que non signataire : les dessinateurs peuvent être détachés dans le corps des adjoints administratifs avec un gain sur les primes non négligeable. Cette mesure sera appliquée à partir de mars 2017. Toutefois, l'USAC-CGT regrette que l'administration ait suivi à la lettre des conditions d'ancienneté provoquant l'exclusion de la mesure de deux agents. **L'USAC-CGT demande que ces dessinateurs puissent bénéficier de cette mesure.**

La modification des textes réglementaires attribuant des points NBI pour les ITPE et les TSDD doit prochainement être envoyée à la DGAFP puis au guichet unique avant mise en œuvre. Pour rappel, le protocole attribue 10 points en plus pour les TSDD et

15 points pour les ITPE.

Les textes de la prime de qualification pour les OPA sont également dans le circuit administratif pour validation.

Le versement d'un complément annuel pour les autres corps à hauteur des points NBI attribués aux ITPE et aux TSDD sera effectif d'ici la fin de l'année 2017.

Le maintien des effectifs, gagné par les mobilisations et revendications hors négociations protocolaires, ne concerne pas les personnels du MEEM. Après avoir perdu plus de 100 ETP par exemple au SNIA sur ces 5 dernières années, l'Administration entend continuer cette saignée sur les effectifs. **Ces personnels servent de variable d'ajustement des effectifs. L'USAC n'a pas été suivie sur ce point. La DGAC a préféré coller aux exigences des syndicats signataires favorisant les corps techniques DGAC.**

VERSEMENT DU SOLDE ISS POUR LES ITPE ET LES TSDD

La note de gestion du 29 juillet spécifie clairement que le reliquat ISS doit être versé sur les payes de novembre ou décembre. Et une nouvelle fois, la DGAC, malgré ses engagements lors de la commission indemnitaire d'octobre, paiera certains agents en janvier, provoquant de ce fait un décalage sur l'année fiscale et des conséquences éventuelles néfastes sur des droits sociaux des

agents.

Il serait grand temps que la DGAC dimensionne une structure de gestion en capacité d'éviter tous ces désagréments que subissent depuis de nombreuses années les agents à statut Développement Durable et surtout, **qu'elle cesse de les considérer comme des agents de seconde zone.**

L'USAC-CGT n'a pas signé ce protocole globalement néfaste pour les personnels et le plus inéquitable de l'histoire des protocoles.

L'USAC-CGT a néanmoins réussi à faire inscrire quelques mesures pour les personnels MEEM délaissés par la DGAC et les autres syndicats, quoi qu'ils disent.

Rejoignez l'USAC-CGT, le syndicat a besoin de vous pour mieux défendre tous les agents, particulièrement les moins bien traités, notamment les agents à statut Développement Durable.

